

BUREAU SYNDICAL DU 25 mars 2021

PROCÈS VERBAL

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un, les membres du Bureau syndical de l'Établissement Public Territorial du Bassin Seine Grands Lacs, convoqué.e.s le douze mars deux mille vingt et un, se sont réuni.e.s à 14h00.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En visioconférence :

M. BERRIOS

Au titre du Conseil de Paris :

En visioconférence :

Mme BLAUDEL

Mme BROUSSEL

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En visioconférence :

M. LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En présentiel, 12 rue Villiot, 75012 PARIS :

M. MOLOSSI

En visioconférence :

M. BEDREDDINE

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En visioconférence :

M. GUERIN

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En visioconférence :

M. VIART

Était absent excusé :

M. VAUGLIN

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

Monsieur Patrick OLLIER à Monsieur Sylvain BERRIOS

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance à 14h.

M. le Président reprend l'ordre du jour de la séance qui a été adressé à chaque élu.e, accompagné des rapports de présentation, projets de délibérations et pièces jointes pour chaque affaire, dans le délai de 10 jours francs conformément aux dispositions du règlement intérieur du syndicat mixte.

Il propose de commencer par l'approbation du procès-verbal du Bureau syndical de 10 décembre 2020.

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité

Délibération n° 2021-11/BS : Convention de partenariat relative à la participation de l'EPTB Seine Grands Lacs au festival international de la photo animalière et de nature

Lors de sa création en 1996, le festival a reçu 3 000 visiteurs. Ils étaient 44 000 lors de l'édition 2019. L'EPTB est partenaire de ce festival depuis une vingtaine d'années. Il est proposé de renforcer le partenariat, notamment en proposant l'église de Champaubert comme site d'exposition supplémentaire. L'EPTB versera un financement fixe de 15 000€ au titre de sa participation au festival et une part variable de 10 000€, au titre de l'animation culturelle dans l'église de Champaubert.

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité

Délibération n°2021-12/BS : Opération de site pilote de La Bassée -Acquisitions foncières de La Bassée

Il est proposé de procéder à l'acquisition de deux parcelles, la première pour un montant de 645 €, la seconde pour 1 345€.

M. BERRIOS remarque que comme des acquisitions sont présentées lors de chaque Bureau syndical, il est difficile d'en avoir une vision globale. Il demande s'il est possible d'établir un récapitulatif. Le Président approuve et demande aux services d'établir des récapitulatifs à chaque échéance, afin que chacun.e bénéficie du même niveau d'information.

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h20.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis